



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

- 4 FEV. 2025

ARRIVEE  
5

Délibération n°055 /2024

**OBJET : Convention d'Accompagnement numérique sur mesure de l'incubateur des territoires avec l'agence nationale de la cohésion des territoire (ANCT)**

*L'an deux mil vingt-quatre, et le douze Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le cinq Septembre précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER*

**Conseillers en exercice : 11**

**Présents : 9**

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, PIEUCHOT Sophie

**Absents : LAMBERT Adrien**

**Absents excusés : BRANTUS Michel**

**Procuration : BRANTUS Michel (Procuration Isabelle BRON)**

**Secrétaire de séance : Isabelle BRON**

Madame le Maire expose :

L'agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a pour mission en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics.

A ce titre, elle apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales.

Un dispositif d'accompagnement numérique sur mesure est proposé par l'incubateur des Territoires de l'ANCT aux communes pour accélérer leur transition numérique.

Ce dispositif consiste en l'accompagnement de collectivités sélectionnées pour

- Identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de Services numériques et de gestion et production de la donnée ;
- Identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;
- Formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées ;
- Identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

La commune de Scientrier souhaite participer à ce dispositif, il convient pour cela de signer une convention de partenariat avec l'ANCT.

Madame le Maire propose de l'autoriser à signer la convention.

**VU** les articles L 1231-2-1 et L 5111-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales

**VU** les articles L 1431-1 et L 1431-2 du Code de la santé publique

**VU** l'article L 2511-6 du Code de la commande publique

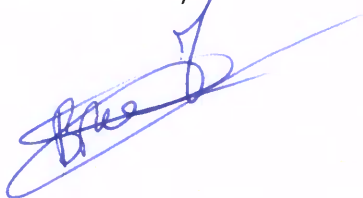
**CONSIDERANT** qu'il convient de signer la convention de partenariat avec l'ANCT afin de participer au dispositif d'accompagnement sur mesure par l'incubateur des Territoires de l'ANCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité,

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ANCT ainsi que tous documents liés au dispositif d'accompagnement sur mesure

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an que susdit  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,



Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

- 4 FEV. 2025

ARRIVEE

5